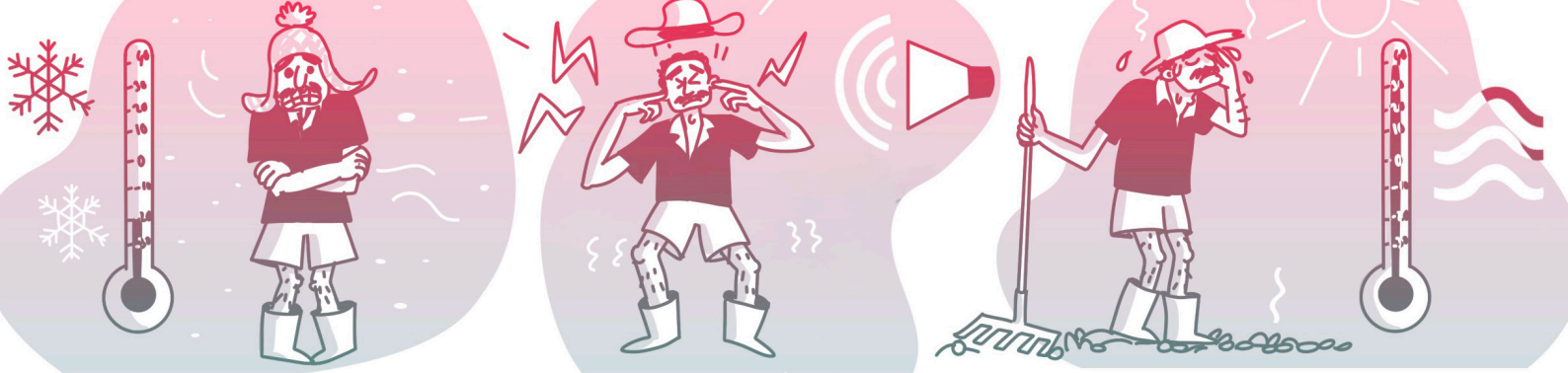




9 Risques liés aux nuisances physiques

Les nuisances physiques sont nombreuses en agriculture : bruit, vibrations, rayonnement solaire, chaleur,... etc.

En cas d'exposition prolongée ou trop intense à ces nuisances, la santé des personnes peut être menacée.

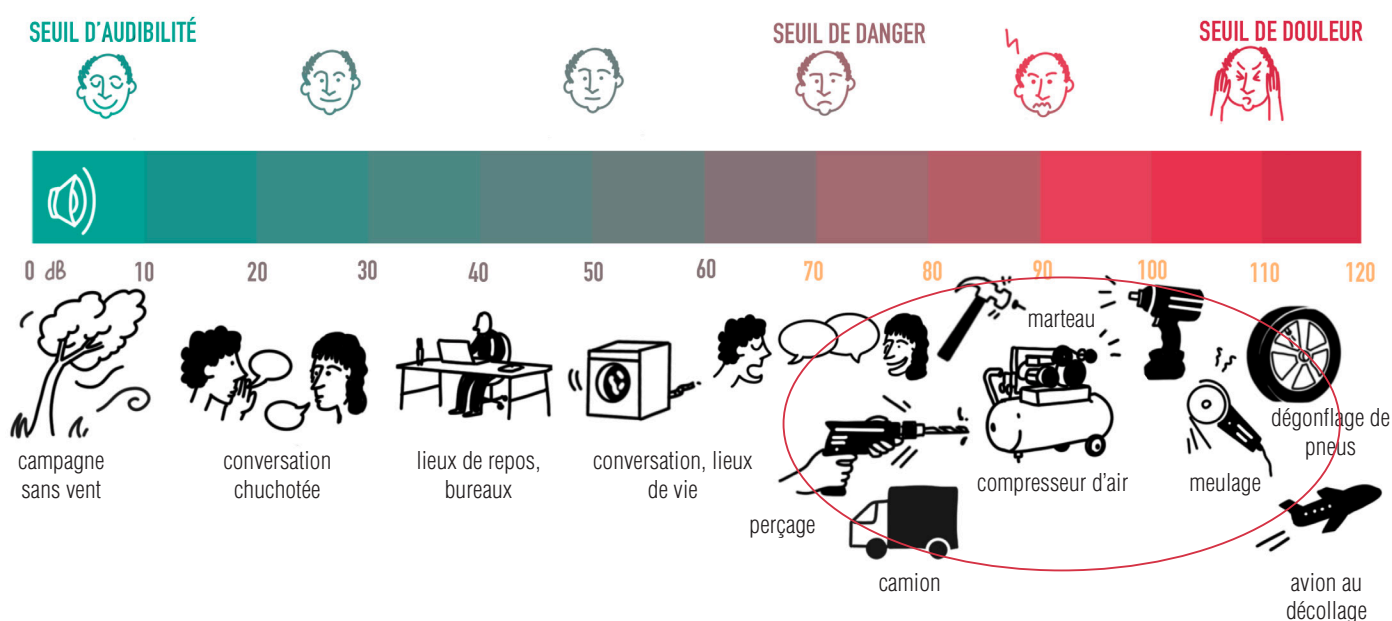
Le bruit

Le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer surdité, gêne fatigue cognitive et stress.

On considère que l'ouïe est en danger à partir d'un niveau de 80 décibels durant une journée de travail de 8 heures. Par ailleurs, si le niveau instantané est extrêmement élevé (supérieur à 135 décibels), toute exposition, même de très courte durée, est dangereuse.

La prévention des risques liés au bruit repose principalement sur :

- l'information des travailleurs sur les dangers du bruit ;
- la réduction du bruit à la source : traitement acoustique des locaux de travail, encoffrement des machines, choix de procédés ou d'équipements de travail moins bruyants ;
- la mise à disposition de protecteurs individuels (casque anti-bruit, bouchons d'oreille...) et la formation à leur bon usage.

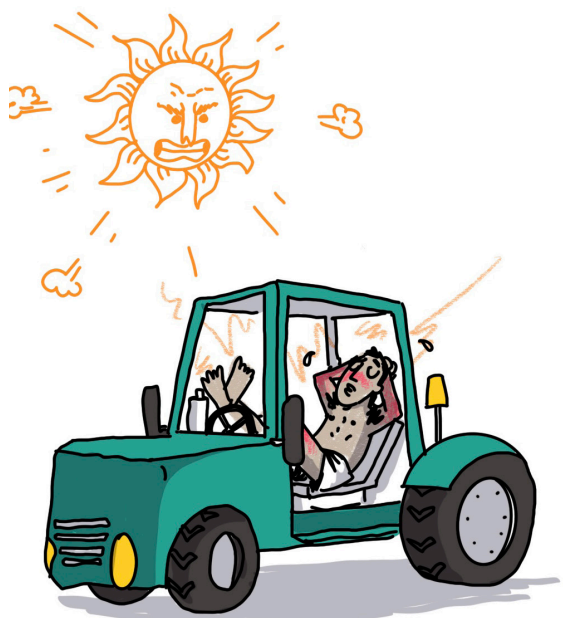


Les vibrations

Conduire un engin sur terrain agricole ou manipuler des outils à main ou à moteur génère des vibrations qui sont transmises à l'ensemble du corps ou aux membres supérieurs (mains, bras). A la longue ces vibrations peuvent entraîner des troubles circulatoires, des douleurs lombaires, des hernies discales ou le syndrome de vibration dans les mains et les bras.

Il est possible de se protéger des vibrations en :

- ✓ réduisant les vibrations à la source (choix d'engins ou d'équipements de travail moins vibrants, amélioration des surfaces de circulation...)
- ✓ limitant les vitesses de déplacement ;
- ✓ mettant en place des dispositifs de suspension adaptés ;
- ✓ en organisant la durée d'utilisation ;
- ✓ formant et informant les travailleurs sur les postures de travail adaptées.



Le rayonnement solaire

L'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV) émis par le soleil peut avoir des effets néfastes sur la santé à court terme : érythème (coups de soleil), éruption cutanée, pigmentation,... Les expositions prolongées augmentent le risque de vieillissement cutané et de cancer de la peau.

Certains produits ingérés (médicaments par exemple) et la présence de certaines substances (pesticides et insecticides, produits et détergents vétérinaires) sur les lieux de travail peuvent également provoquer des cas de photosensibilisation.

La prévention des risques liés au rayonnement solaire réside principalement dans :

- l'information du personnel sur les dangers du soleil, des UV et des substances photo sensibilisantes au travail ;
- la limitation de l'exposition solaire : travail en dehors des heures les plus exposantes (entre 10 et 16 heures), mise en place de filtres sur les vitres des véhicules et des engins... ;
- la mise à disposition de protections individuelles : vêtements à manches longues de couleur claire ou manchettes, lunettes filtrantes, chapeaux à large bord ...



La chaleur

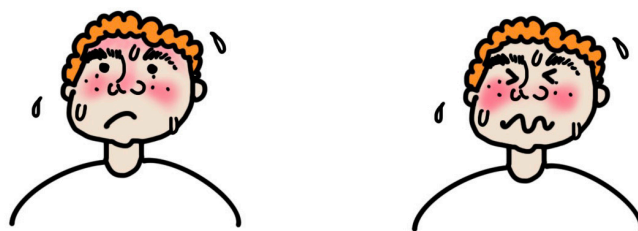
Au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les travailleurs.

Fatigue, sueurs abondantes, nausées, maux de tête, vertiges, crampes... Ces symptômes courants liés à la chaleur peuvent être précurseurs de troubles plus importants, voire mortels : déshydratation, coup de chaleur.

Les effets de la chaleur sur la santé sont plus élevés lorsque se surajoutent des facteurs aggravants comme la difficulté de la tâche. La chaleur augmente par ailleurs les risques d'accidents car elle induit une baisse de la vigilance et une augmentation des temps de réaction. La transpiration peut aussi rendre les mains glissantes ou venir gêner la vue.

Les principales mesures de prévention des risques liés à la chaleur sont :

- ✓ la formation et l'information des travailleurs sur les risques liés à la chaleur, les signes d'alerte du coup de chaleur et les mesures de premier secours ;
- ✓ l'augmentation de la fréquence des pauses de récupération, dans des lieux frais ;
- ✓ la mise à disposition d'eau potable à proximité des postes de travail et des aires de repos ombragées ;
- ✓ la limitation du travail isolé, pour permettre une surveillance mutuelle des travailleurs et une intervention rapide si besoin.



Le froid et les intempéries

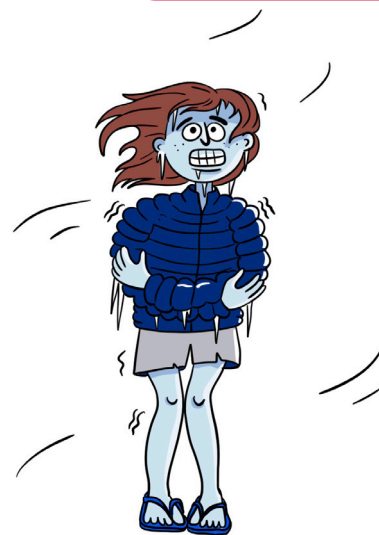


Si les températures comprises entre 5°C et 15 °C ne présentent pas de risques directs pour la santé, elles peuvent néanmoins être sources d'inconfort pour des travaux sédentaires ou de pénibilité légère. Elles peuvent générer alors frissons, engourdissements ou rhumes et par ailleurs provoquer des risques indirects : accidents dus à une perte de dextérité, survenue de TMS...

Pour les travaux en extérieur, le risque est aggravé en cas d'exposition au vent et à la pluie. La sensation de refroidissement est causée par l'effet combiné de la température et du vent.

La prévention des risques liés au froid consiste à :

- planifier les activités en extérieur en tenant compte des prévisions météorologiques (vent, précipitations...) ;
- mettre à disposition des travailleurs des vêtements de protection contre le froid et des vêtements imperméables pour les travaux par temps de pluie.



Posez-vous la question :

LE BRUIT	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À REALISER
Avez-vous fait des actions pour réduire l'exposition au bruit ?	☐	☐	☐	
Si oui, lesquelles :				
- traitement acoustique des locaux de travail ?	☐	☐	☐	
- encoffrement ou éloignement des lieux de travail des équipements bruyants (ex. compresseur) ?	☐	☐	☐	
- acquisition d'équipements de travail moins bruyants ?	☐	☐	☐	
- cabines de tracteur et autres engins insonorisées ?	☐	☐	☐	
Si non,				
- les travailleurs ont-ils été informés des risques liés au bruit ?	☐	☐	☐	
- les EPI adaptés (casques, bouchons) sont-ils mis à disposition ?	☐	☐	☐	
- les travailleurs ont-ils été formés au bon usage et au bon entretien de ces EPI ?	☐	☐	☐	
- les zones de bruit intenses sont-elles signalées ?	☐	☐	☐	

LES VIBRATIONS	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ ACTIONS À REALISER
Les engins sont-ils choisis en fonction de la tâche et de la nature du sol ?	☐	☐	☐	
Les vitesses de déplacement sur sol accidenté sont-elles réduites ?	☐	☐	☐	
Les cabines et sièges des engins sont-ils équipés de dispositifs de suspension ?	☐	☐	☐	
Les outils de travail sont-ils choisis en tenant compte de la valeur de leur émission vibratoire ?	☐	☐	☐	
Le temps d'utilisation des engins, machines et outils vibrants est-il limité ?	☐	☐	☐	
Les engins et outils sont-ils régulièrement entretenus et les systèmes antivibratiles existants remplacés dès que nécessaire ?	☐	☐	☐	
Les travailleurs sont-ils formés à l'utilisation des machines, outils et engins, notamment lorsqu'ils sont équipés de systèmes spécifiques de réduction des vibrations ?	☐	☐	☐	

LE RAYONNEMENT SOLAIRE	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ ACTIONS À REALISER
Les travailleurs ont-ils été informés des dangers du soleil, des UV et des substances photo sensibilisantes au travail ?	☐	☐	☐	
Des mesures ont-elles été prises pour limiter l'exposition solaire ?	☐	☐	☐	
Si oui, lesquelles :				
- mise à disposition de lieux ombragés ?	☐	☐	☐	
- travail en dehors des heures les plus exposantes ?	☐	☐	☐	
- filtres anti UV sur les vitres des véhicules et des engins ?	☐	☐	☐	
- autre : ?	☐	☐	☐	
Des EPI adaptés sont-ils mis à disposition ?	☐	☐	☐	
Si oui, lesquels ?				
- vêtements couvrants à manches longues de couleur claire	☐	☐	☐	
- manchettes ?	☐	☐	☐	
- lunettes solaire de protection ?	☐	☐	☐	
- chapeau ou casquette à large bord ?	☐	☐	☐	
- autre : ?	☐	☐	☐	
LA CHALEUR	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ ACTIONS À REALISER
Les travailleurs ont-ils été informés sur les risques liés à la chaleur, les signes d'alerte du coup de chaleur et les mesures de premier secours ?	☐	☐	☐	
Des mesures ont-elles été prises pour limiter le travail isolé ?	☐	☐	☐	
Des pauses régulières sont-elles organisées pour favoriser la récupération ?	☐	☐	☐	
Si oui, ont-elles lieu dans des zones ombragées et ventilées ?	☐	☐	☐	
De l'eau potable est-elle mise à disposition pour s'hydrater régulièrement ?	☐	☐	☐	
LE FROID ET LES INTEMPÉRIES	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ ACTIONS À REALISER
La planification des activités prend-elle en compte les conditions météorologiques ?	☐	☐	☐	
Des vêtements de protection contre le froid sont-ils mis à disposition ?	☐	☐	☐	
Des vêtements imperméables sont-ils mis à disposition ?	☐	☐	☐	
De l'eau potable à température modérée et/ ou des boissons chaudes sont-ils mis à disposition ?	☐	☐	☐	

RÉSULTATS

Nombre total de réponses « **vertes** » :

↳ Dont nombre de réponses « **vertes** » pour lesquelles une action complémentaire est prévue :

Nombre total de réponses « **rouges** » :

↳ Dont nombre de réponses « **rouges** » pour lesquelles une action corrective est prévue :